Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260604-2026_06_16-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

–

Séance du 4 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 4 juin à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de SÉNÉ a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation du 28 mai 2026 qui a été adressée par le Maire, Clément LE FRANC, conformément aux Articles L.2121.10, 11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Présent(e)s :

LE FRANC Clément, ESPITALIER-NOËL Ludovic, MERCIER Françoise, BRUNEL Pascale (à compter du point n°4), VIDOR Rémi, LE DUC Marine, LE GALL Bruno, BAUDRY Christophe, LE DIOT Marie-Laure, ROUSSEL Sylvain, PONSOT Claire, LE METOUR Jean Noël, SERRE Pascal, SEVENO Bertrand, GONIDEC Jean-Marc, RAUD Gaelle, MESSÉ-BOUILLARD Carole, GAUDICHEAU Benoît, EON Marjorie, KERLIDOU Estelle, SCHERPEREEL Laure, JACOB Christine, FACCHINETTI Régis, MAHJOUB Ismahan, THÉOU François, PIC Jessica, LAUNAY Caroline

Absent(e)s :

COHEN Kévin, qui a donné pouvoir à BRUNEL Pascale,

VETTER Jean, qui a donné pouvoir à FACCHINETTI Régis,

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour désigner le secrétaire de séance et désigne : Marie-Laure LE DIOT.

2026-06-16 - Convention avec le Séné Football club pour l'organisation de la Fête nationale 2026

Rapporteur : Laure SCHERPEREEL

La Fête nationale 2026 aura lieu le samedi 11 juillet de 16h30 à 23h30, dans le bourg de Séné. Elle sera co-organisée, pour la sixième fois, par :

- La Ville de Séné, en charge de la coordination générale, du dispositif de sécurité et du feu d'artifice,
- Le Séné Football Club, en charge de la buvette, de la restauration et des animations familiales et musicales organisées place de l'église

Evènement communal majeur par son ampleur et sa forte fréquentation, la Fête nationale demande, de la part des organisateurs, une attention toute particulière. Cette convention a pour objectif de définir les rôles et engagements des deux parties, afin d'assurer une organisation équilibrée et efficace, dans les meilleures conditions.

Voir convention de partenariat en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Sports, Culture, Vie associative et Animation de la ville du 18 mai 2026 ;

Ne prend pas part au vote : Bertrand SEVENO, en raison de son intérêt personnel à l'affaire.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260604-2026_06_16-DE

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la mise en place d'une convention entre la Ville de Séné et le Séné Football Club pour l'organisation de la Fête nationale 2026 tel qu'annexée,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré avec les membres présents,

Séné, le 9 juin 2026

Le Maire,

Signé par : Clément Le Franc
Date : 09/06/2026
Qualité : Maire

Clément LE FRANC

Acte rendu exécutoire après transmission
au représentant de l'Etat le 9 juin 2026
et publication le 9 juin 2026.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.